Ecrit par Echo du Mardi le 28 avril 2021

40 000 sangliers tués par an dans le Gard

Avec environ 40 000 sangliers tués par an depuis plusieurs années, le Gard détient le record national d'abattage de cet animal dont la population connaît une hausse exponentielle dans toute la France depuis une vingtaine d'années désormais. C'est pour cela que les pouvoirs publics et les responsables départementaux de la chasse s'inquiètent de cette prolifération et jugent indispensable de maintenir le nombre d'individus à un niveau acceptable. En effet, cette population commet des dégâts importants dans les cultures, parfois même dans les jardins en zone péri-urbaine, et contre la petite faune sauvage. Elle peut aussi engendrer des risques d'accidents de la circulation.

Interdiction de nourrir ces animaux

Dans ce contexte, la préfecture du Gard vient d'identifier 2 sites d'agrainage illégaux sur la commune de Rivières situées entre Bagnols-sur-Cèze et Alès. Pour rappel, la pratique du nourrissage contribue à développer une population excessive de sangliers. De ce fait, elle est strictement interdite dans le Gard par arrêté préfectoral depuis 2017.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 28 avril 2021

« Une enquête est en cours pour identifier les responsables de ces infractions, expliquent la préfecture du Gard. Les services de l'Etat ont mandaté les lieutenants de louveterie pour une opération de destruction de sangliers. Au nom de l'intérêt général, l'objectif partagé est de les faire baisser durablement et fortement pour revenir à une situation équilibrée, préservant les cultures, les milieux et la sécurité publique. » Pour les chasseurs, cette régulation doit aussi permettre de réduire les indemnisations versées au titre des dégâts agricoles.

Jusqu'à 13 000 individus prélevés en Vaucluse

Moins touchés que son voisin, le département de Vaucluse a cependant connu un triplement de la population de sanglier prélevée sur cette période. A l'orée des années 2000, près de 4 000 sangliers étaient tués en Vaucluse contre près de 13 000 pour la saison 2016-2017 avant une décrue en 2018-2019 (7 360 individus). Il semblerait notamment que l'augmentation des populations de sangliers est fortement corrélée à la production naturelle de gland en forêt. Sauf, lorsque l'on nourrit directement ces animaux comme cela a été le cas les 24 et 25 avril dernier à Rivières.

« Les sociétés de chasse, qui feraient perdurer des pratiques illégales de nourrissage, seront vigoureusement poursuivies », prévient la préfecture du Gard qui se réserve le droit de missionner à nouveau la louveterie pour des tirs administratifs sur les territoires qui ne respecteraient pas la réglementation.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !